

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – SAISON CULTURELLE « JEUNES POUSSES » PARTICIPATION FINANCIERE ET CONVENTION AVEC CC THIERS DORE ET MONTAGNE ET VILLES DE THIERS ET COURPIERE

**CULTURE – SAISON CULTURELLE « JEUNES POUSSSES »
PARTICIPATION FINANCIERE ET CONVENTION AVEC CC THIERS
DORE ET MONTAGNE ET VILLES DE THIERS ET COURPIERE**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que sur les bases d'une coopération relative à la programmation jeune public « Jeunes Pousses » depuis 2015, il est proposé pour 2020/2021 une nouvelle convention entre les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ainsi que les villes de Thiers et de Courpière.

Les collectivités et EPCI nommés souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à participer à la définition et à l'élaboration de cette action culturelle collective qui portent sur :

- la conception d'une stratégie de communication dédiée au jeune public,
- la conception et la diffusion d'une plaquette dédiée,
- l'organisation d'une inauguration commune,
- l'organisation de la tournée du spectacle « L'étonnant voyage » par le Souffleur d'Histoires en février 2021.
- l'organisation de la tournée d'une exposition d'originaux par Eva Rollin, artiste retenue pour la saison, accompagnée d'ateliers de dessin et de linogravure.

La communauté de communes Thiers Dore et Montagne est définie comme chef de file et à ce titre assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des recettes. Elle émet les titres de recettes correspondant à la participation des collectivités et EPCI partenaires avant le 31 mars 2021.

La communauté de communes Entre Dore et Allier versera une participation financière de 1500€, auxquels il faut rajouter 500€ pour la collectivité afin de couvrir les supports de communication nécessaires. Chaque collectivité prendra à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel du 1^{er} semestre 2021 (pour un montant de 100€ maximum).

En cas de recettes inférieures à 5800€ (addition des subventions régionale et départementale et de la participation du Parc Naturel Régional du Livradois - Forez), la somme nécessaire à l'équilibre du budget sera répartie entre les 4 partenaires et donnera lieu à un avenant. Cela correspond pour la CC Entre Dore et Allier à une prise en charge maximum de 20% sur le montant (soit 1160€ supplémentaires en cas d'absence totale de subventions).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- d'allouer un montant maximal de 3160€ au projet « jeunes pousses » dans le cadre de la convention partenariale entre la CC Entre Dore et Allier, les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne, montant prévu sur le budget prévisionnel 2020,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale avec les villes de Thiers et de Courpière et la CC Thiers Dore Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes DECIDE de participer à la saison culturelle « les jeunes pousses » selon les modalités définies ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.